

Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS)

Créé lors du Sommet d'Helsinki en 1992, le Forum pour la coopération en matière de sécurité est en charge de la dimension militaire de l'OSCE. Sa Présidence change tous les quatre mois par rotation entre les États participants de l'OSCE selon leur ordre alphabétique. En 2006, le Forum a été successivement présidé par la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie et le Canada.

Le *Séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire*, qui s'est déroulé les 14 et 15 février avec la participation d'experts de haut rang en matière de défense militaire et civile, a atteint son objectif qui était d'examiner les changements survenus dans la doctrine militaire du fait de l'évolution des menaces, des formes changeantes des conflits, des technologies émergentes et de leur impact sur les forces armées et leurs structures de défense. À mesure que la nature des menaces devient plus diffuse, la réponse militaire complète les mesures de sécurité civile.

Dans le cadre des travaux du Forum concernant les engagements existants de l'OSCE et de nouvelles mesures de confiance et de sécurité (MDCS), les États participants ont pris part à un dialogue concernant deux propositions. Ces propositions avaient trait à la notification préalable de transits militaires d'envergure et aux déploiements de forces militaires étrangères sur le territoire d'un État participant de l'OSCE dans lequel sont appliquées des MDCS. Les débats ont débouché sur un dialogue élargi sur la base pour ces propositions, dialogue qui devrait se poursuivre.

Le dialogue de sécurité hebdomadaire accueillant un orateur invité s'est avéré être une plateforme extrêmement utile pour sensibiliser à l'évolution de la situation dans d'autres organisations et pour fournir des informations concernant certains domaines mis en relief par le *Séminaire sur la doctrine militaire*, tels que les forces de réaction rapide. La Présidence du Forum a invité des représentants de l'Union européenne, de l'OTAN et de l'Organisation du Traité de sécurité collective à fournir des informations sur leurs concepts respectifs de forces de réaction rapide. D'autres exposés faits dans le cadre du dialogue de sécurité ont abordé des questions allant du terrorisme et du contre-terrorisme à la préparation civile et militaire aux situations d'urgence et aux efforts sous-régionaux dans le domaine de la défense.

La *seizième Réunion annuelle d'évaluation de l'application* s'est tenue les 7 et 8 mars pour débattre de l'application présente et future des MDCS agréées, comme stipulé au Chapitre XI du *Document de Vienne 1999*. À la réunion, des propositions ont été faites concernant la poursuite de la mise en œuvre des documents de l'OSCE.

La non-prolifération des armes de destruction massive continue d'être un thème intensément débattu. À la suite d'exposés faits par l'Union européenne sur sa stratégie en matière de non-prolifération et par le Président du Comité créé par la *Résolution 1540 du Conseil de sécurité*, le Forum a décidé, au mois de septembre, d'organiser un *atelier sur la mise en œuvre de la Résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU*, qui vise à empêcher l'acquisition, l'utilisation ou le transfert d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs par des acteurs non étatiques. L'atelier, qui s'est déroulé le 8 novembre, a donné aux experts l'occasion de débattre de la mise en œuvre de la résolution et des moyens par lesquels l'OSCE pouvait contribuer à aider les États participants à remplir leurs engagements en matière de notification et de mise en œuvre ainsi qu'à partager les meilleures pratiques.

Le 17 mai, le Forum a tenu une séance spéciale sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) en vue d'élaborer des recommandations pour les déclarations officielles de l'OSCE à la *Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, qui a eu lieu à New York du 26 juin au 7 juillet. Le Président en exercice et la Présidence du Forum ont fait des déclarations à la *Conférence d'examen* et organisé une manifestation parallèle pour présenter les activités et les projets de l'OSCE dans les domaines des ALPC et des munitions conventionnelles.

En novembre, le Forum a adopté une décision relative à la tenue, le 21 mars 2007, d'une séance spéciale sur la lutte contre le trafic illicite d'ALPC par voie aérienne. Les États participants seront appelés à échanger leurs vues sur la possibilité d'élaborer un mécanisme pour échanger des informations sur leurs contrôles nationaux des importations et des exportations dans le secteur des transports aériens, de nouer un dialogue avec les acteurs commerciaux privés dans ce même secteur et avec les organisations internationales compétentes, ainsi que d'élaborer un guide des meilleures pratiques.

La mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les *armes légères et de petit calibre* (2000) et sur les *stocks de munitions conventionnelles* (2003) a également continué de faire l'objet d'une attention considérable. La première phase du projet au Tadjikistan a été achevée avec succès et des projets sont en cours en Arménie et en Ukraine (Novobohdanivka). Des projets sont également en cours d'élaboration au Kazakhstan et en Biélorussie. Un mémorandum d'accord a été conclu avec le PNUD en vue de coopérer dans le cadre de projets sur les ALPC et les munitions conventionnelles. Le Secrétaire général a pris la parole lors de la 26ème séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent le 15 novembre, fournissant des informations actualisées sur les projets relatifs au propergol excédentaire (mélange) et soulignant leur incidence, en particulier en Ukraine, et invitant les États participants à continuer de s'y intéresser et de fournir des avis.

En mars, le Forum a mis la dernière main à une nouvelle annexe au *Manuel des meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre* intitulée *Procédures nationales pour la gestion et la sécurité des stocks de systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS)*. L'annexe est disponible sur papier et sur CD-Rom dans toutes les langues officielles de l'OSCE, ainsi qu'en arabe.

Deux guides des meilleures pratiques se rapportant au *Document sur les stocks de munitions conventionnelles* ont été achevés et approuvés par le Forum. Le *Guide sur la gestion des stocks* recommande des meilleures pratiques pour faciliter et renforcer le stockage et la maîtrise appropriés des munitions conventionnelles. Le *Guide sur le transport* comporte des recommandations générales et des conseils pratiques pour le transport en toute sécurité des munitions conventionnelles.

Le Forum a également contribué à la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* en juin sous la forme de lignes directrices à l'intention des orateurs principaux, en particulier ceux de la séance traitant des aspects politico-militaires de la sécurité.

Une séance spéciale du Forum sur *le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* s'est tenue le 27 septembre. Elle a porté sur la mise en œuvre du *Code*. Des experts des capitales ont pris part aux débats au cours desquels il a été confirmé que le *Code* était toujours pertinent en sa qualité d'un des documents normatifs les plus importants de

l'OSCE portant à la fois sur la dimension politico-militaire et la dimension humaine de la sécurité.

Le Forum a poursuivi sa coopération avec le Conseil permanent et son organe subsidiaire, à savoir le Groupe de travail sur les aspects non militaires de la sécurité. Les débats au sein du Forum concernant la gouvernance du secteur de la sécurité, que l'on considère liée au *Code de conduite sur les aspects politico-militaires de la sécurité*, ont attesté de cette collaboration suivie sur des questions globales impliquant non seulement des aspects militaires mais également économiques, environnementaux et humains. Les exposés faits au Forum par les chefs des opérations de terrain de l'OSCE ont été particulièrement utiles pour relier les activités politico-militaires aux autres dimensions de la sécurité.